



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS
GARD**

**Mardi 15 avril 2025
Salle du conseil municipal**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 2025/
ID : 030-213003551-20250415-2025_14-DE

Le mardi 15 avril 2025 à 19h30 le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. le Maire, André LOPEZ

Présents : LOPEZ André, SABATON Marjorie- Alain REVERS- CARMINATI Guy--VALLAT Valérie-- MACREZ Aurore- Caroline BEAUSSIER-Nicolas BOUSQUET-Evelyne ABBAS

Pouvoirs : Evelyne ABBAS pour Pascaline LEDUC

Absents excusés : Laurence GOMEZ-Wilfrid GAUWE-Sébastien LECOMTE-Sandrine MAZET- Luc RUBIS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	9

Date convocation : 8 avril 2025

Secrétaire de séance : Marjorie SABATON

Délibération n°2025/14

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Aide à l'accès à un dispositif de téléassistance

M. le maire expose à l'assemblée que la téléassistance est reconnue en tant que service à la personne, permet de vivre chez soi, jamais seul, assure la sécurité des personnes seules, isolées, handicapées, âgées 24H/24 7j/7.

Conscient de l'intérêt d'un tel dispositif, M. le maire propose de maintenir l'aide aux personnes qui souhaiteraient bénéficier d'un tel dispositif ou qui disposent déjà d'un tel système.

M le Maire rappelle à l'assemblée que l'aide était octroyée par le CCAS de la commune.

Il invite le conseil municipal à délibérer sur les modalités d'octroi de cette aide.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

le Conseil municipal décide :

- **D'OCTROYER**, pour l'année 2025, le remboursement (aide forfaitaire) pour les Saint-Palaines & Saint-Palains qui correspond à la moitié de l'abonnement et
- déduction faite des aides financières accordés par d'autres organismes.
- **DE LAISSER** à la charge du bénéficiaire de la téléassistance une participation forfaitaire de 30€.
-



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS
GARD**

**Mardi 15 avril 2025
Salle du conseil municipal**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 2025/
ID : 030-213003551-20250415-2025_14-DE

Le mardi 15 avril 2025 à 19h30 le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. le Maire, André LOPEZ

Présents : LOPEZ André, SABATON Marjorie- Alain REVERS- CARMINATI Guy--VALLAT Valérie-- MACREZ Aurore- Caroline BEAUSSIER-Nicolas BOUSQUET-Evelyne ABBAS

Pouvoirs : Evelyne ABBAS pour Pascaline LEDUC

Absents excusés : Laurence GOMEZ-Wilfrid GAUWE-Sébastien LECOMTE-Sandrine MAZET-Luc RUBIS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	9

Date convocation : 8 avril 2025

Secrétaire de séance : Marjorie SABATON

- **PRÉCISE** qu'il appartient aux administrés de se manifester en mairie avec les pièces justificatives suivantes :
-
- → la demande officielle de l'abonné à Hôtel de ville, 1 Plaço dou Treillas, 30330 Saint-Paul-les-Fonts)
-
- → facture annuelle du prestataire de service attestant du paiement par l'abonné et le cas échéant, déduction faites des autres aides
- → un relevé d'identité bancaire de l'abonné
- **Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.**

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Le Maire
André LOPEZ**

